

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation 22 Novembre 2021	Lundi 29 Novembre 2021	Séance du : Lundi 29 Novembre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf novembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 34	
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet) représentée par Mme Marie-Luce LOSCHI ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé),

Base de Plein Air du Salagou - Tarification trottinettes

Monsieur COSTE rappelle que la Base de Plein Air du Salagou propose des sorties encadrées en trottinette avec un guide diplômé depuis cette année. Les sorties sont proposées sur des créneaux fixes en saison pour une durée d'une heure et demi ou de deux heures. Les moniteurs sportifs sont formés pour faire des arrêts et évoquer les paysages et le patrimoine naturel du site classé du Salagou-Cirque de Mourèze également.

En dehors de ces temps, un groupe constitué peut réserver des sorties à tout moment. Aussi il convient de mettre à jour cette tarification comme suit :

- Sorties particulières : de 35 € à 38€ (le soir avec un boc bière) offert
- Couple ou 3 personnes : 130€ 1h30 / 200 € 2h forfait
- De 4 à 9 personnes : 38€ 1h30 / 50 € 2h par personne
- Groupes enfants : 32€ 1h30 / 44 € 2h par personne
- Groupes adultes : 38€ 1h30 / 50 € 2h par personne

En conséquence Monsieur COSTE propose aux membres du conseil communautaire

- **D'INSTAURER** la nouvelle tarification exposée ci-dessus,
- **D'APPROUVER** les montants de la nouvelle tarification,

- **D'AUTORISER** Le Président à signer toutes pièces utiles relative à cette délibération.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

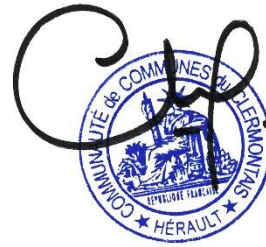
A L'UNANIMITE,

- **INSTAURE** la nouvelle tarification exposée ci-dessus,
- **APPROUVE** les montants de la nouvelle tarification,
- **AUTORISE** Le Président à signer toutes pièces utiles relative à cette délibération.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Claude REVEL.